Communiqué de Presse du 26.10.2023

→ Ouverture d'une enquête parcellaire dans le cadre de l'ORI à Lunel

Dans le cadre de l'opération de restauration immobilière à Lunel, il sera procédé à une enquête parcellaire. Elle se déroulera du 6 novembre 2023 à 10h au mercredi 22 novembre 2023 à 17h, soit pendant 17 jours consécutifs.

Afin d'améliorer l'attractivité de son centre-ville et créer une nouvelle offre d'habitat, la Ville de Lunel a engagé un programme volontariste de requalification de l'habitat avec la mise en place depuis février 2020 d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU). Ce dispositif a permis d'identifier plusieurs immeubles nécessitant un programme lourd de réhabilitation.

La Ville de Lunel a donc décidé la mise en œuvre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI), ayant pour objet l'amélioration de l'habitabilité et la mise en valeur immobilière et patrimoniale par le biais d'une obligation de travaux, sur huit immeubles concernés et situés dans le centre-ville de Lunel.

Au terme de l'accompagnement technique, social et financier des propriétaires et leurs mandataire dans la mise en œuvre de ces travaux, 3 trois immeubles n'ont à ce jour fait l'objet d'aucun projet de réhabilitation.

Modalité de l'enquête parcellaire

Il convient en conséquence de poursuivre l'ORI en procédant à l'enquête parcellaire sur les trois immeubles identifiés et dépourvus de projet, afin de notifier formellement la liste individuelle de travaux obligatoires par immeuble et le délai imparti pour leur exécution.

Un commissaire enquêteur a été désigné pour conduire cette enquête. Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera déposé et consultable à la mairie de Lunel, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture des bureaux. Téléchargez ici l'avis d'enquête.

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :
– sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Lunel aux heures d'ouverture des bureaux ;
– par voie postale au commissaire enquêteur qui les annexera dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête publique après les avoir visées, à l'adresse suivante :

Monsieur le commissaire enquêteur
Enquête publique « Restauration immobilière centre-ville de Lunel »
Mairie de Lunel – 240 avenue Victor Hugo
CS 30 403 – 34 403 Lunel cedex

Le commissaire enquêteur assurera une permanence, en Mairie, le 6 novembre, de 10h à 12h. Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la requête dûment motivée.

L'ESSENTIEL :

Une campagne de ravalement de façades obligatoire à Lunel
Dans le cadre de l'opération de restauration immobilière à Lunel, il sera procédé à une enquête parcellaire qui se déroulera du 6 novembre 2023 à 10h au mercredi 22 novembre 2023 à 17h.

+ d'informations : 04 67 87 83 38 (Angélique Zelazo) – angelique.zelazo@ville-lunel.fr – www.lunel.com